11 – 12 MAI 2012

REGLEMENT PARTICULIER

MADAGASCAR TITRES NATIONAUX

2012 CHAMPIONNAT DE MADAGASCAR - PILOTE
2012 CHAMPIONNAT DE MADAGASCAR - COPILOTE

2012 VAINQUEUR TROPHEE CHAMPIONNAT DE MADAGASCAR GROUPES ET CLASSES - PILOTE
2012 VAINQUEUR TROPHEE CHAMPIONNAT DE MADAGASCAR GROUPES ET CLASSES – COPILOTE
2012 VAINQUEUR TROPHEE CHAMPIONNAT DE MADAGASCAR CAT. 2 ROUES MOTRICES TRACTION - PILOTE
2012 VAINQUEUR TROPHEE CHAMPIONNAT DE MADAGASCAR CAT. 2 ROUES MOTRICES TRACTION - COPILOTE
2012 VAINQUEUR CHAMPIONNAT DE MADAGASCAR CAT. 2 ROUES MOTRICES PROPULSION - PILOTE
2012 VAINQUEUR CHAMPIONNAT DE MADAGASCAR CAT. 2 ROUES MOTRICES PROPULSION - COPILOTE
2012 VAINQUEUR CHAMPIONNAT DE MADAGASCAR CAT. T2 4x4 - PILOTE
2012 VAINQUEUR CHAMPIONNAT DE MADAGASCAR CAT. T2 4x4 - COPILOTE

2012 VAINQUEUR TROPHEE CHAMPIONNAT DE MADAGASCAR - JEUNE PILOTE
2012 VAINQUEUR CHALLENGE COUPE DES CLUBS

ORGANISEE PAR

FEDERATION DU SPORT AUTOMOBILE-MOTO DE MADAGASCAR (FSAM)

The Rally is up to you

Rallye FSAM 2012 – Règlement Particulier

Index

1. Introduction
1.1 Réglementation FSAM
1.2 Configuration du terrain
1.3 Distance totale des Sections compétitives et distance totale de l'itinéraire

2. Organisation
2.1 Titres FSAM pour lequel le rallye compte
2.2 Numéros Visa - FSAM
2.3 Nom de l'organisateur, adresse et contact detail (Bureau du Rallye)
2.4 Comité d'organisation
2.5 Collège des Commissaires Sportifs
2.6 Observateur et Délégué FSAM
2.7 Officiels de Course
2.8 PC lieu et contact details (tel. & mail)

3. Programme, ordre chronologique (dates et heures), lieu
- Parution du Road Book, carte et Rally Guide
- Date de clôture pour les extras services en parc d'assistance
- Ouverture / fermeture bureau ASN
- Tableau Officiel - Lieu
- Distribution matériels et documents
- Contrôle administrative
- Début des reconnaissances
- Visite Technique, plombage et marquage
- 1ère Réunion du Collège des Commissaires Sportifs
- Publication de l'ordre de départ, cérémonie de départ et de l'Etape 1
- Cérémonie de Départ
- Départ du rallye, lieu et heure
- Arrivée de l'étape 1, lieu et heure
- Publication de l'ordre de départ des étapes suivantes
- Départ des Etapes suivantes
- Cérémonie de Podium / Remise des Prix
- Contrôle Final
- Publication du Classement Provisoire
- Publication du Classement Final

4. Engagement
4.1 Clôture des Engagements
4.2 Procedure d'engagement
4.3 Nombre d'engagés et Classes
4.4 Droit d'inscription / packages pour tous inscrits
4.5 Mode de règlement
4.6 Remboursements

5. Assurance

6. Publicité et Identification

7. Pneumatiques

8. Carburant
8.1 Ordre de procédure

The Rally is up to you

8.2 Date de clôture pour la commande du carburant FIA
7.2 Distribution pour les pilotes non-prioritaire

9. Reconnaissance
9.1 Restrictions spécifiques nationales – Limite de vitesse
9.2 Procédure d'inscription
9.3 Programme des Reconnaissances

10. Contrôle Administrative
10.1 Documents à présenter

11. Contrôle Technique, Plombage et Marquage
11.1 Plombage et Marquage
11.2 Contrôle Technique Lieu et horaire
11.3 Bavettes (Annexe J Art. 252.7.7)
11.4 Vitres/Filets (Annexe J Art. 253.11)
11.5 Equipement des pilotes
11.6 Bruit

12. Autres procédures
12.1 Procédure Cérémonie de Départ et Ordre
12.2 Procédure de départ des Epreuves Spéciales
12.3 Pointage en avance
12.4 Système de suivi sécurité
12.5 Heure Officielle du rallye

13. Identification des Officiels (tabards)

14. Prix
14.1 Remise des Prix
14.2 Prix

15. Contrôle Final et réclamation
15.1 Contrôle final
15.2 Droit de réclamation
15.3 Droit d'Appel

Annexe 1 - Horaire – Itinéraire

Annexe 2 – Programme des reconnaissances

Annexe 3 – Noms et identité du C.R.A.C et lieu

Annexe 4 – Autocollant et emplacement des publicités

Annexe 5 – Extraits de l'annexe concernant les combinaisons, casques et toutes les conditions de sécurité.

Annexe 6 – Limite de vitesse suivant le code de la route à Madagascar

Annexe 7 – Signalisation des panneaux de contrôles

Rallye FSAM 2012 – Règlement Particulier

1. INTRODUCTION

1.1 Réglements de la FIA

"Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses annexes, au Règlement Sportif des Championnats des Rallyes Nationaux de la FSAM 2012 *qui est conforme au règlement de la FIA et au présent Règlement Particulier.*

Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncées uniquement par voie d'Additifs datés et numérotés (publiés par l'organisateur ou les commissaires sportifs).

Le Règlement Sportif des Championnats des Rallyes Nationaux de la FSAM 2012 peut être consulté sur le site: www.motorsportmadagascar.com.

1.2 Revêtement de la route

100% Terre pour les Epreuves Spéciales

1.3 Distance totale des Epreuves Spéciales et distance totale de l'itinéraire

82,580 Km Epreuves Spéciales
06 Epreuves Spéciales (06 différents)
238,420 Km distance totale
2 Etapes

2. ORGANISATION

2.1 Titres nationaux pour lesquels le rallye compte

2012 Champion de Madagascar Pilotes
2012 Champion de Madagascar Copilotes

2.1.1 Autres titres:

2012 Championnat De Madagascar Pour La Cat. Jeunes Pilotes
2012 Championnat de Madagascar Pilotes & Copilotes pour Les Groupes et Classes N
2012 Championnat de Madagascar Pilotes & Copilotes pour Les Groupes et Classes A
2012 Championnat de Madagascar Pilotes & Copilotes pour Les Groupes et Classes M
2012 Championnat de Madagascar Pilotes & Copilotes 2 roues motrices traction
2012 Championnat de Madagascar Pilotes & Copilotes 2 roues motrices propulsion
2012 Championnat de Madagascar Pilotes & Copilotes T2 4x4
2012 Vainqueur Challenge Coupe des Clubs

2.2 Numéros de Visa - FSAM

FSAM Visa N°: **FSAM 01/RAL/12** délivré le **27/04/2012**

2.3 Nom de l'organisateur, adresse et contact détail (Bureau du Rallye)

FEDERATION DU SPORT AUTOMOBILE-MOTO DE MADAGASCAR (FSAM) (S 18°55'149" – E 47°31'349'')
P.O BOX 1623 / 79, Lalana Rabezavana – Ambodifilao / Antananarivo - 101 – Madagascar
Tel: +261 20 22 232 90
Cell: +261 33 11 431 01
Mail: fsam06@moov.mg
Web: www.motorsportmadagascar.com

2.4 Comité d'organisation

Président:	Mr. Jimmy Rakotofiringa
Vice Président :	Mr. Yachine Adam
Secrétaire Général:	Mrs. Sandy Solofonirina
Directeur Financier:	Mr. Hervé Séraphin
Membres:	Le Comité Exécutive et Clubs de la FSAM

The Rally is up to you

2.4.1 Partenaires Financiers

Mrs. Berthin Randriamihaingo – Bruno Ravelonanosy – Haingoniaina Ramiandrisoa – Gérald Ramangasoavina – Herilalaina Rasoamaromaka – Jeannot Rabekoto – Luc Ramboasoa – Manoelina Andrianjafy – Sitraka Rakotomanga-Razafimahefa – Tsiresy Laurent Ramiarijaona – Tahina Razafinjoelina – Dani Rasolofomasoandro – Eric Rasendratsirofo

2.5 Collège des Commissaires Sportifs

• Président du Collège	Mr. Andriantsoavina Razafinimanana
• Membre du Collège	Mme. Sandy Solofonirina
• Membre du Collège	Mr. Patrick Rabetrano

2.6 Observateur et Délégué FSAM

Observateur FSAM	Mr. Yachine Adam
Délégué Technique FSAM	Mr. Patrick Rabetrano

2.7 Principaux Officiels de Course

• Directeur de meeting	Mr. Yachine Adam
• Directeur de course	Mr. Razakarivony Fanja *(+261341206969)*
• Directeurs de course Adjoints	Mr. Fidy Rahajamanana
• Assistant au DC et Coordinateur P.C	Mr. Christian Andrianirinarivoniaina
	Mr. Joelymanitra Razafikoto
• Secrétaire de meeting	Miss Mialy Randriamaromanana
• Commissaire Technique Responsable	Mr. Teddy Rahamefy
• Commissaire Technique	Mr. Patrick Rakotovao
	Mr. Hery Ramboasoa
• Chargé des Relations avec les Concurrents	Mr. Francis Andrianomanina
• Responsable Sécurité	Mr. Hervé Seraphin (+261*331109097*)
• Commissaire Sécurité	Mr. Christian Solohery
• Médecin en Chef	Dr. Karl Randriambololona
• Responsable Parc d'Assistance	Mr. Sam Ralantoarison
• Responsable Service Classement	Mr. Ndriana Razafindrabe
• Responsable Logistique	Mr. Naina Randrianarivony

Mesdames et Messieurs les Commissaires et Chronométreurs du Corps des Officiels de la F.S.A.M

2.8 Emplacement du PC et coordonnées (tel. & mail)

Du Vendredi 27/04/2012 au Jeudi 10 Mai 2012 : FSAM bureau
Vendredi 11 Mai 2012 : PALAIS DES SPORTS - Mahamasina
Samedi 12 Mai 2012 : PALAIS DES SPORTS – Mahamasina / Terrain de Foot - Ambohimanambola
Fixe : +261 20 22 232 90
Mobile : +261 34 12 069 69 / +261 33 11 431 01
Mail: fsam06@moov.mg

Rallye FSAM 2012 – Règlement Particulier

3. PROGRAMME, ORDRE CHRONOLOGIQUE (dates et heures), LIEU

JOUR	DATE	HEURE	ACTIVITE	LIEU
LUN	30/04		Parution du Règlement Particulier	www.motorsportmadagascar.com
LUN	30/04		Parution de la Fiche d'Engagement	www.motorsportmadagascar.com
LUN	30/04	09h00 – 17h00	- Rally PC ouverture/fermeture - Tableau Officiel Rally PC	ASN bureau – email : fsam06@moov.mg
LUN LUN	30/04 au 07/05	08h30 – 17h00	Ouverture / Fermeture bureau ASN Tableau Officiel bureau ASN	ASN bureau – email : fsam06@moov.mg
VEN	04/05	17h00	- Publication du Road Book - Publication de la carte du Rallye - Publication du Guide Assistance	ASN bureau – email : fsam06@moov.mg
SAM	05/05	06h00 – 18h00	Début des reconnaissances – 1er Jour des Reconnaissances	
DIM	06/05	06h00 – 18h00	Début des reconnaissances – 2ème Jour des Reconnaissances	
LUN	07/05	17h00	Clôture des inscriptions	ASN bureau – email : fsam06@moov.mg
MAR	08/05		Publication de la liste des inscrits	ASN bureau – email : fsam06@moov.mg
MAR	08/05	09h00 – 17h00	Dépôt de l'Original Fiche d'Engagement Contrôle Administrative	ASN bureau – email : fsam06@moov.mg
JEU	10/05	08h00 – 12h00 08h00 – 12h00	- Plombage et Marquage (pour toutes voitures) - Contrôle Administrative (pour tout compétiteur) - Distribution des matériels et documents	Garage Auto-Marché / Ambodifilao ASN bureau – email : fsam06@moov.mg ASN bureau – email : fsam06@moov.mg
VEN ETAPE 1	11/05	06h00 – 12h00 13h00 13h00 13h30 14h00 16h57 19h00	- Visite Technique - 1ère Réunion du Collège des Commissaires Sportifs - toutes les voitures devront intégrer le Parc Fermé de Départ, tout retard subira les pénalisations - Publication de l'ordre de depart de l'Etape 1 - Cérémonie de Départ / Départ du rallye - Arrivée de l'Etape 1 - Publication de l'ordre de depart Etape 2	Station JOVENNA - Anosizato PALAIS DES SPORTS - Mahamasina PALAIS DES SPORTS - Mahamasina PALAIS DES SPORTS - Mahamasina PALAIS DES SPORTS - Mahamasina PALAIS DES SPORTS - Mahamasina PALAIS DES SPORTS - Mahamasina
SAM ETAPE 2	12/05	07h00 13h33 13h45 – 14h45 15h00 16h30 16h45	- Départ Etape 2 - Arrivée Finale - Contrôle Final - Cérémonie de Podium / Remise des Prix - Publication du Classement Provisoire - Publication du Classement Final	PALAIS DES SPORTS - Mahamasina Terrain de Foot - Ambohimanambola Terrain de Foot - Ambohimanambola Terrain de Foot - Ambohimanambola Terrain de Foot - Ambohimanambola Terrain de Foot - Ambohimanambola

4. Engagement

4.1 Clôture des Engagements

Lundi 07 Mai 2012 à 1700hrs (Ouverture 27/04/2012)

4.2 Procédure d'engagement

Toute personne qui désire participer au « Rallye FSAM 2012» doit adresser à l'adresse suivante la demande d'engagement dûment **complétée en capital**, avant **Lundi 07 Mai 2012 à 1700hrs**.

FSAM –Rallye FSAM 2012
79, Rue Rabezavana – Ambodifilao - ANTANANARIVO 101 – (Madagascar)

The Rally is up to you

Si cette demande est envoyée par e-mail, l'original devra parvenir à l'organisateur au plus tard à la distribution du Road book.

Toute demande d'engagement doit être signée par les concurrents. Les détenteurs de licence International doivent obtenir l'autorisation de leur ASN ou faire tamponner la fiche d'engagement.

La fiche d'engagement ne sera accepté qu'accompagnée des droits d'inscription. Une demande mal remplie ou incomplète ne respectant pas cet article sera refusé

4.3 Nombre d'engagés et Classes

4.3.1 Nombre maximum d'engagés

Le nombre maximum des engagés est limité à **50 voitures**. Au-delà, la sélection se fera à l'appréciation de l'organisateur.

4.3.2 Vehicules – Classes

- Voitures du Groupe A
- Kit Cars du Groupe A d'une cylindrée corrigée inférieure à 1600 cm³ à condition que l'homologation soit acceptée par la FIA comme éligible pour le championnat concerné
- Voitures du Groupe RGT conforme à l'Article 256 de l'Annexe J 2012
- Voitures des Groupes R (Annexe J, Article 260 et 260D)
- Voitures du Groupe N (Annexe J, Article 253) Ces voitures peuvent utiliser des composants homologués au niveau régional par la FIA (RVO)
- Voitures Super 2000 (Annexe J, Article 254A)
- Voitures Super 2000- Rallyes (conforme à l'Art. 255A) équipées d'une bride conforme à l'Art. 255A-5-1-1-b, excepté les points ci-après :

a) le diamètre interne maximum de la bride est de 30mm

b) le diamètre externe de la bride à son point le plus étroit doit être inférieur à 36mm et être maintenu sur une distance de 5mm de chaque côté.

Ces diamètres pourront être revus par la FIA à tout moment sans préavis.

- Voitures régionales
- WRC
- Voitures Nationales - M (M9, M10, M11, M12)
- Voitures Tout Terrain 4x4 (T2)

Classes	Groupes
2	S2000-Rallye: moteur 1.6 T avec une bride de 30mm
	S2000-Rallye: Atmosphérique 2.0
	Group R4
3	Voiture du Groupe N de plus de 2000cm^3 (N4 actuel)
4	Voiture RGT
5	Voiture du Groupe A entre 1600cm^3 et 2000cm^3
	Super 1600
	R2C (entre 1600cm^3 et 2000 cm^3)
	R3C (entre 1600cm^3 et 2000cm^3)
	R3T (jusqu'à 1600cm^3 / nominal)
	R3D (jusqu'à 2000cm^3 / nominal)
6	Voiture du Groupe A entre 1400cm^3 et 1600cm^3
	R2B (entre 1400cm^3 et 1600cm^3)
	kit-car entre 1400cm^3 et 1600cm^3
7	Voiture du Groupe A jusqu'à 1400cm^3
	kit-car jusqu'à 1400cm^3
8	Voiture du Groupe N car entre 1600cm^3 et 2000cm^3
9	Voiture du Groupe N car entre 1400cm^3 et 1600cm^3

	R1B (entre 1400cm^3 et 1600cm^3)
10	Voiture du Groupe N car jusqu'à 1400cm^3
	R1A (jusqu'à 1400cm^3)
11	WRC
12	M (national)
13	Voiture Tout Terrain 4x4 - T2 (national)

Les immatriculations Garage et/ou Concessionnaire (carte bleue) ne sont pas acceptées. Les immatriculations étrangères doivent produire les documents douaniers relatifs à l'Admission Temporaire pour pouvoir concourir.

4.4 Droit d'inscription / packages d'engagement

au plus tard, Lundi 07 Mai 2012 à 1700hrs au bureau ASN – FSAM

A) Avec la publicité proposée par les organisateurs:

Ariary 300.000

Les concurrents acceptant la publicité facultative des organisateurs devront réserver un espace comme décrit dans l'annexe 4. Cette publicité facultative ne peut être enlevée ou déplacée. Toute infraction sera pénalisée par le paiement de l'équivalent de l'engagement « sans publicité proposée par les organisateurs ».

B) Sans la publicité proposée par les organisateurs :

Ariary 600.000

L'ESPACE SUR LES PLAQUES RALLYES APPARTIENT A L'ORGANISATEUR. CETTE PUBLICITE EST OBLIGATOIRE SELON L'ANNEXE 4.

Package d'engagement:

- ➔ Une Fiche de visite technique
- ➔ Un Jeu de Road Book
- ➔ Une plaque d'Assistance
- ➔ Un Jeu de Numéro et plaques Rallye
- ➔ Un jeu de Carnet de bord

4.5 Mode de règlement

Le règlement peut se faire en espèce ou chèque. **L'inscription sera acceptée seulement si elle est accompagnée par les frais d'engagements ou un reçu de paiement délivrée pas la FSAM**.

Au plus tard : 07/05/2012

4.6 Remboursements

Les droits d'engagements seront remboursés:

Entièrement aux candidats dont l'engagement aurait été refusé.

Entièrement au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

50% du montant, non départ pour cas de force majeure (dûment justifié par leur ASN),

5. Assurance

5.1 Couverture de l'Assurance

Il est rappelé aux concurrents et membres d'équipages que le Code de la Route en vigueur à Madagascar exige que tous les véhicules circulant sur la voie publique doivent avoir au minimum une assurance Responsabilité Civile, et qu'il est de leur responsabilité d'assurer leurs voitures en conséquence.

5.2 Les droits d'engagement comprennent la prime d'assurance garantissant contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber, en tant qu'organisateur de rallye, en cas de dommages corporels et matériels causés aux tiers à la suite d'accidents du fait de l'organisation des installations et des

véhicules participants.
- Responsabilité civile: Décès et Dommages corporels – illimitée
- TOUS DOMMAGES CORPORELS ET MATÉRIELS CONFONDUS.-100.000.000 Ar

5.3 L'assurance prendra effet depuis le moment du départ, et cessera à la fin du rallye ou dès le moment de l'abandon définitif, de l'exclusion ou de la mise hors course. Les véhicules d'assistance ou auxiliaires, même porteur de plaques spécifiques délivrées par l'organisateur, ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement à l'épreuve. Ils ne sont pas couverts par la police d'assurance de celle-ci et restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

5.4 Les concurrents s'engagent à ce rallye sous leur propre responsabilité. La F.S.A.M, en tant qu'organisateurs, déclinent tout accident pouvant leur survenir ainsi qu'à leurs véhicules durant l'intégralité de 'épreuve.

5.5 Responsabilité et Risques

En s'engageant à cette épreuve, les concurrents dégagent de toute responsabilité la F.S.A.M, en tant qu'organisateurs, ainsi que les sponsors, les partenaires, les Officiels du rallye de tout accident, décès, traumatisme psychologique, pertes ou dommages pouvant subvenir durant la compétition, à l'exception de ceux prévus par la loi. Les concurrents s'engagent à ce rallye sous leur propre responsabilité et à leur propre risque.

5.6 En cas d'accident, même seulement avec des dégâts matériels, l'équipage doit obligatoirement faire un rapport verbal au prochain contrôle horaire et soumettre un rapport écrit détaillé au commissaire sportif avant la fin de la section. Le non respect de ce règlement entrainera le paiement d'une pénalisation pécuniaire d'Ar 1.000.000. En outre tout dommage corporel doit être rapporté à l'autorité policière compétente.

6. PUBLICITE ET IDENTIFICATION

6.1 - **Publicité** - La publicité proposée par les organisateurs est décrite dans l'annexe 4.

L'ESPACE SUR LES PLAQUES RALLYES APPARTIENT A L'ORGANISATEUR. CETTE PUBLICITE EST OBLIGATOIRE SELON L'ANNEXE 4.

Les concurrents devront s''assurer de la bonne apposition des publicités pendant toute la durée de l'épreuve. Une absence ou une mauvaise apposition d'une publicité entrainera une pénalité: REFUS DE DEPART OU EXCLUSION

Les concurrents acceptant la publicité facultative des organisateurs devront réserver un espace comme décrit dans l'annexe 4.

6.1.1 Une absence ou une mauvaise apposition de la plaque rallye entrainera les pénalités suivantes :

Une plaque rallye manquante:	amende pécuniaire de (Ar 100.000)
Numéro de compétition et plaque rallye manquant :	exclusion
Plaques rallye non visibles ou en partie cachées:	amende pécuniaire de (Ar 100.000)

La publicite facultative ne peut être enlevée ou déplacée ; toute infraction sera pénalisée du paiement du droit d'engagement « sans publicité facultative ».

6.1.2 – Numéros de competition & Plaques Rallye

Numero de compétition: L'organisateur mettra à la disposition de chaque équipage les autocollants, qu'il devra mettre sur leur voiture.

6.1.3 – Nom du pilote et nom du copilote,

Ainsi que le drapeau indiquant la nationalité de la fédération a laquelle l'équipage est affilié, doivent apparaitre sur les vitres latérales de chaque côte du véhicule, en dessous duquel apparaitra le numéro de compétition. Seul le nom (Epreuve International) du pilote devra être :

- En caractere Helvetica: Premiere lettre en majuscule et le reste en minuscules.
- En blanc sur fond clair.
- Hauteur de 6 cm high et une espace de 1 cm.

En cas de bris de glace sur les vitres latérales, l'amende pécuniaire pour absence du nom du pilote n'est pas applicable.

6.2 Véhicule à conduite à droite

Un autocollant 'Attention conduite à Droite' doit être apposé sur l'arrière des véhicules concernés.

7. PNEUMATIQUES

Les Pneus cloutés ou slick sont interdits sous peine d'exclusion.

L'utilisation de tout dispositif permettant au pneumatique de conserver ses performances avec une pression interne égale ou inférieure à la pression atmosphérique est interdite. L'intérieur du pneumatique (espace compris entre la jante et la partie interne du pneumatique) ne doit être rempli que par de l'air. (PG 50.1)

8. CARBURANT

L'utilisation de 100LL (AVGAS) et de tout carburant approuvé par la FIA est autorisée.

Trois membres du team sont autorisés à entrer dans la zone pour effectuer le ravitaillement.

9. RECONNAISSANCE

9.1 Restrictions particulières nationales – limite de vitesse

Il est bien précisé que, les reconnaissances ne doivent en aucune façon être assimilées à des essais. Le Code de la route, les règles de sécurité et le droit des usagés en vigueur à Madagascar doivent être absolument respectés.

La vitesse maximum, en reconnaissance des épreuves spéciales, **est limitée à 55 km/h** ; il est fortement conseillé de rouler au ralenti lors des passages dans les villages.

9.2 Voitures de reconnaissances

Toutes les voitures, non modifiées telles que proposées à la vente au grand public sont autorisées pour les reconnaissances. Aucune voiture assimilée à des voitures de rallyes n'est autorisée (RG de la FSAM, Art. 20.1)

Toutes infractions résulteront des pénalités suivantes (C.S de la FIA Art.153)

1ere infration: convocation par le Directeur de Course
2eme infraction: amende pécuniaire de (Ar 600.000)
3eme infraction: amende pécuniaire de (Ar 1.000.000) avec un rapport à la FSAM (2 & 3 seront cumulées)
4eme infraction: A la discrétion du Commissaire Sportif

- **Infractions (pendant tout le rallye) code de la route**

Toutes infractions au code de la route constatées par les autorités routières compétentes seront pénalisées. Les infractions seront communiquées aux officiels par les autorités compétentes par écrit. Pendant toute la durée du rallye, le code de la route devra être respecté.

Tout manquement sera infligé des pénalisations ci-après:

1ère infraction: (autre qu'un excès de vitesse) une pénalité à l'appréciation du directeur de course
2ème infraction: 5 minutes de pénalisation = 300 secondes
3ème infraction : mise hors course appliquée uniquement par les commissaires sportifs.

- **Excès de vitesse, Par kilomètre/heure au-delà de la vitesse autorisée :** 100.000 ar

9.3 Programme des Reconnaissances

Les reconnaissances seront autorisées seulement aux dates indiquées ci-après:
de 0600hrs à 1800hrs le samedi 05 Mai et le dimanche 06 Mai 2012.

Pendant les reconnaissances, le nombre de passages des secteurs compétitifs est limite à deux (02) jours. Le nombre de passage est libre.

Il est STRICTEMENT INTERDIT de faire des reconnaissances en dehors des dates ci-dessus.

A partir de la publication du règlement particulier de l'épreuve, tout déplacement (sauf à pied) sur le parcours d'une épreuve spéciale du rallye est interdit à toute personne ayant un quelconque lien avec un équipage engagé, sauf autorisation express du directeur de course.

10. Vérifications Administratives

→ **FSAM Office – 79, rue Rabezavana – Ambodifilao – ANTANANARIVO 101**.

→ **Station Jovenna - Anosizato**

Heures / Programme

→ **voir 3. Programme**

10.1 Documents à présenter:

Documents originaux à présenter lors de l'engagement et à la visite :

	Documents à présenter	Engagement	Visite Technique
A	Papiers du Véhicule (carte grise, assurance, visite technique, admission temporaire)	X	X
B	Autorisation du Propriétaire	X	X
C	Permis de conduire (pilote – copilote)	X	X
D	Licences des concurrents	X	X
E	Autorisation de leur Fédération (Licences non FSAM)	X	X
F	Visite Médicale (Licences non FSAM ou non résidents)	X	
G	Passeport Technique du véhicule, Fiche d'Homologation et annexes du véhicule		X

11. CONTROLE TECHNIQUE, PLOMBAGE et MARQUAGE

11.1 Plombage et Marquage

1. Carrosserie et bloc moteur pour tous les concurrents
2. Turbo compresseur et 01 rechange pour les voitures Turbo.
3. Transmissions et rechange pour les voitures FIA et les 4 roues motrices.

Lieu et horaire

→ **Garage Auto-Marché / Ambodifilao**

Jeudi 11 Mai 2012 de 0600hrs – 1200hrs

11.2 Visite Technique Lieu et horaire

→ **Station Jovenna - Anosizato**

Vendredi 11 Mai 2012 de 0600hrs – 1200hrs

Programme

Tout équipage participant à cette compétition ou leur représentant devront arriver aux visites administratives et techniques suivant le programme ci-après:

06h00 – 06h30 : N° 48 à 45	06h30 – 07h00 : N° 44 à 41	07h00 – 07h30 : N° 40 à 37
07h30 – 08h00 : N° 36 à 33	08h00 – 08h30 : N° 32 à 29	08h30 – 09h00 : N° 28 à 25
09h00 – 09h30 : N° 24 à 21	09h30 – 10h00 : N° 20 à 17	10h00 – 10h30 : N° 16 à 13
10h30 – 11h00 : N° 12 à 09	11h00 – 11h30 : N° 08 à 05	11h30 – 12h00 : N° 04 à 01

Tout retard au VA-VT se verra infligé d'une amende pécuniaire de :

Retard aux vérifications pendant le temps officiel des vérifications :

- jusqu'à 15minutes…….. **50.000 Ar**
- de 16 minutes à 30 minutes…….. **100.000 Ar**
- de 31 minutes à 60 minutes…….. **150.000 Ar**
- Par heure supplémentaire…….. **100.000 Ar**

L'heure officielle sera affichée sur le tableau d'affichage à partir de lundi 30/04/2012 à 19h00

11.3 Bavettes (Annexe J Article 252.7.7)

11.4 Vitres / Filets (Appendix J Article 253.11)

Rallye FSAM 2012 – Règlement Particulier

11.5 Equipement de sécurité des pilotes

Groupe FIA (Appendix L Chapt. III Article 2)

Groupe National : Tous les pilotes devront porter une combinaison ininflammable même caduque

11.6 Niveau de bruit (Appendix J Article 252.3.6)

12. Autres procédures

12.1 Procédure Cérémonie de Départ et Ordre

Tous les équipages doivent être présents lors de la Cérémonie de Départ.

12.1.1 Une fiche de carnet de bord, par Section, sera remise à chaque concurrent.

12.2 Procédure de départ des Epreuves Spéciales

L'intervalle de départ des liaisons et des Epreuves Spéciales entre deux voitures sera de 02 minutes.

Le début des Epreuves Spéciales sera comme suit:

Quand la voiture s'arrête devant le CHA, l'officiel inscrira le temps idéal de départ de l' Epreuve Spéciale dans le carnet de bord. Il donnera ensuite le carnet à l'équipage. Le départ sera donné manuellement. A l'arrivée, le temps est également pris manuellement au CHV à la seconde prés.

12.3 Pointage en avance autorisée

Les équipages sont autorisés à pointer en avance au dernier point de contrôle des Etape 1 et Etape 2 sans encourir de pénalités. Cependant, le temps inscrit dans le carnet de bord sera le temps de pointage idéal et non le temps de pointage effectif.

12.4 Procédures particulières

Système de suivi sécurité

Au moment de l'inscription, l'équipage aura l'obligation de déclarer les numéros de téléphones portables qu'ils auront pendant le rallye afin de maintenir la communication pendant toute la durée du rallye.

Procédure d'utilisation en cas d'accident ou d'incident:

chaque Road Book contient , à la dernière page en format A4 (plié), une plaque "SOS" en rouge au recto et une plaque "OK" en vert au verso.

Dans le cas d'un accident nécessitant l'intervention d'un médecin, la plaque SOS devra être mise en évidence.

Si l'intervention d'un médecin n'est pas nécessaire, mettre en évidence la plaque "OK"

Tout équipage à qui le signe "SOS" rouge est montré ou qui voit une voiture ayant subi un accident important et dont les deux membres de l'équipage sont vus à l'intérieur de la voiture mais ne montrent pas le signe rouge "SOS", devra immédiatement et sans exception s'arrêter pour prêter assistance. Toutes les voitures qui suivent devront également s'arrêter. La deuxième voiture qui arrive sur le lieu de l'accident continuera pour informer le prochain point radio. Les voitures suivantes dégageront la route pour les véhicules d'urgence. Si l'équipage quitte le véhicule, le signe "OK" devra être affiché de manière à être clairement visible des autres concurrents.

CHAQUE VOITURE CONCURRENTE DEVRA TRANSPORTER UN TRIANGLE ROUGE REFLECHISSANT QUI, EN CAS D'ARRET DE LA VOITURE DANS UN SECTEUR COMPETITIVE, DEVRA ETRE PLACE PAR UN MEMBRE DE L'EQUIPAGE DANS UN ENDROIT VISIBLE, A 50 METRES AU MOINS DERRIERE LA VOITURE, AFIN D'AVERTIR LES PILOTES SUIVANTS.

TOUT EQUIPAGE N'OBSERVANT PAS CETTE REGLE POURRA SE VOIR INFLIGER UNE PENALITE A L'APPRECIATION DES COMMISSAIRES SPORTIFS.

CE TRIANGLE DEVRA ETRE MIS EN PLACE MEME SI LA VOITURE ARRETEE EST HORS DE LA ROUTE.

Le numéro de téléphone d'urgence est le + 261*341206969* (D.C) ou + 261*331218866* ass.DC

Cette procédure apparaitra également dans le road book. Tout équipage qui abandonne la course devra aviser les officiels le plus tôt possible. Il devra également rendre leur carnet de bord au plus proche point de contrôle. Le non respect de ce règlement entrainera le paiement d'une amende pécuniaire d'un minimum de (ar 500.000).

The Rally is up to you

Nouveau départ après un abandon – RALLYE 2
Le système du RALLYE 2 sera apllicable (Art. 39.6 du Règlement Standard)

12.5 Heure Officielle du rallye
L'heure officielle du rallye sera GMT + 3

Autres Points
Pendant les Epreuves Spéciales, aucune assistance n'est autorisée. Toute infraction sera pénalisée par une exclusion du rallye prononcée par le Collège des Commissaires Sportifs.
Toute assistance en dehors du parc d'assistance est interdite (voir Road Book et itinéraire annexe 1)
"Juges de faits" (ISC Art 149). Ils seront en charges de vérifier la bonne application de la réglementation concernant les réparations et le parc de réparation. Une attention particulière sera portée sur **la limitation de vitesse dans le parc de réparation (30km/h) et le refueling Zone (5km/h)**, Art 41.3 du Règlement Sportif. Toute infraction sera pénalisée, et pourra aller jusqu'à l'exclusion du rallye.
Pendant les assistances, l'utilisation d'un tapis de sol est obligatoire ainsi que d'un extincteur de 4kg au minimum.
En dehors du parc de réparation, les réparations doivent être faites seulement par les membres de l'équipage. Ils doivent utiliser les outillages disponibles dans leur voiture de compétition.
Deux véhicules d'assistance sont autorisés par voiture de compétition. Deux voitures sont autorisées dans le parc de réparation ainsi qu'une voiture
Le non respect de ce règlement entrainera l'application de l'article 152/153 du code sportif international par les officiels.

13. Identification des Officiels (tabards)
Les signes distinctifs des Officiels sont :

- Chasuble Jaune : Directeurs de course / Directeurs départ ES
- Chasuble Orange : Chargé des Relations avec les Concurrents
- Chasuble Grenat : Chefs de Poste
- Chasuble Vert Clair : Commissaires
- Chasuble Bleu : Chronométreurs
- Chasuble Vert foncé : Commissaires Techniques

14. Prix

14.1 Remise de Prix
Date : Samedi 12 Mai 2012
Heure: à partir de 1500hrs
Lieu : Terrain de Foot - Ambohimanambola

14.2 Prix:
Liste des prix et coupes
Attribution des coupes: Les coupes peuvent être cumulées.
Classement Général
Coupe (Pilotes & Co-Pilotes)
- 1er, 2eme et 3eme au classement général
- 1er de chaque Classe (N4-N3-A6-M12-M11-M10-M9)
- 1er deux roues motrices à traction
- 1er deux roues motrices à propulsion
- 1e de la catégorie féminine
- 1e de la catégorie mixte
- 1e de la catégorie jeune (18 à 24 ans)
- 1e de la catégorie T2 – 4x4

En plus de résultat général, un autre classement pourra être pris en compte.

Rallye FSAM 2012 – Règlement Particulier

Le classement général sera établi selon l'annexe II – 8 du règlement Sportif RRC.
A la fin de chaque section, un résultat partiel sera affiché. Lieu et heure : voir Programme.
Le résultat partiel déterminera l'ordre de départ du jour suivant.
Les Commissaires Sportifs pourront modifier l'ordre de départ pour des raisons de sécurité.

15. VERIFICATION FINALE et RECLAMATION

15.1 Vérification final
Date : Samedi 12 Mai 2012
Time: 1345hrs – 1445hrs
Location : Terrain de Foot - Ambohimanambola
Pour les équipages désignés pour la vérification finale, un représentant de l'équipage doit être présent accompagnée de 4 mécaniciens avec les outillages nécessaires. Ils doivent être présents au début de la vérification finale.
15.1.1 Toutes les voitures présentes dans le parc fermé peuvent passer la visite finale. **Une amende pécuniaire de Ar 5,000 sera payée pour chaque anomalie (klaxon, essuie-glace, clignotants, feux…)**

15.2 Droit de réclamation
Le montant du droit de réclamation fixé par la fédération est de Ar 200.000
Si la réclamation nécessite le démontage du véhicule, le plaignant devra payer une caution supplémentaire comme suit:
Pour une réclamation impliquant une partie bien définie sur la voiture (moteur, transmission, frein, installation électrique, carrosserie…) (Voir le règlement national)
- Phase 1 : Ar 300.500
- Phase 2 : Ar 300.000
- Phase 3 : Ar 600.000 - Groupe N - Phase 3 : Ar 1.200.000 - Groupe A et autre Groupe
- Phase 4 : Ar 2.400.000 - Groupe N - Phase 4 : Ar 4.800.000 - Groupe A et autre Groupe

Pour pouvoir faire une réclamation Phase 4, il est obligatoire de faire une réclamation en Phase 3. Pour une réclamation impliquant toute la voiture: Ar 3.000.000 en Groupe N et Ar 5.000.000 en Groupe A et autre Groupe
Les dépenses engendrées par le démontage et le transport de la voiture seront à la charge du plaignant si la demande de réclamation est non fondée, dans le cas contraire le compétiteur en faute paiera la totalité des charges.
Si la réclamation est non fondée et la dépense engendrée par celle-ci est supérieure a la caution (visite, transport, etc...) le plaignant paiera la différence. Si les dépenses sont moins cherres, la différence sera payée au plaignant.

15.3 Droit d'Appel
Montant du droit d'appel
Montant du droit d'appel national (ASN): **AR 1.500.000**

The Rally is up to you

ANNEXE 1

Itinéraire (ETAPE 1)

RALLYE FSAM, 2012

ITINERAIRE ETAPE 1

ETAPE 1 - Vendredi 11 Mai 2012

TC	LOCATION	SS DIST Kms	TRANSP DIST Kms	TOTAL DIST Kms	TARGET TIME Hr:Min	Time 1st Car
0	PALAIS DES SPORTS - Parc Fermé 1					14:00
0A	Service "A" - Entrée		17,00	17,00	**00:34**	14:34
	Service "A" (terrain de Foot - Ambohimanambola)				**00:15**	
0B	Service "A" - Sortie					14:49
RZ 1	**LIEU - Tous Equipages** / **DIST. AU PROCHAIN REFUEL.**	0,050 km APRES SERVICE "A" - TC0B (18,55)	(08,72)	(27,27)		
1	Antaramanana		0,95	0,95	**00:08**	14:57
SS1	***ANTARAMANANA***	**11,790**				**15:00**
2	Atalata		0,91	12,70	**00:15**	15:15
SS2	***ATALATA***	**06,760**				**15:18**
2A	Service "B" - Entrée		02,84	9,60	**00:14**	15:32
	Service "B" (terrain de Foot - Ambohimanambola)				**00:45**	
2B	Service "B" - Sortie					16:17
RZ 2	**LIEU - Tous Equipages** / **DIST. AU PROCHAIN REFUEL.**	0,050 km APRES SERVICE "B" - TC2B (19,51)	(53,56)	(73,07)		
2C	PARC FERME 2 - Entrée (PALAIS)		16,71	16,71	**00:40**	16:57
	Section 1	**18,550**	**38,410**	**56,960**		
	TOTAL ETAPE 1	**18,550**	**38,410**	**56,960**	**32,57 % SS**	

Section 1

MAXIMUM RETARD 15 MINUTES

Itinéraire (ETAPE 2)

RALLYE FSAM, 2012

ITINERAIRE ETAPE 2

ETAPE 2 - Samedi 12 Mai 2012

TC	LOCATION	SS DIST Kms	TRANSP DIST Kms	TOTAL DIST Kms	TARGET TIME Hr:Min	Time 1st Car
2D	Parc Ferme 2 - Sortie					07:00
2E	Service "C" Entrée		17,00	17,00	**00:29**	07:29
	SERVICE "C" (terrain de Foot - Ambohimanambola)				**00:10**	
2F	Service "C" Sortie					07:39
3	Antaramanana		00,95	0,95	**00:08**	07:47
SS 3	***ANTARAMANANA***	**19,510**				**07:50**
3A	Service "D" Entrée		02,84	22,35	**00:29**	08:19
	SERVICE "D" (terrain de Foot - Ambohimanambola)				**00:30**	
3B	Service "D" Sortie / Regroup "A" Entrée					08:49
	REGROUP "A" (Terrain de Foot - Ambohimanambola)					
	SECTION 2	**19,510**	**20,790**	**40,300**		
3C	Regroup "A" - Sortie					09:30
RZ 3	**LIEU - Tous Equipages** / **DIST. AU PROCHAIN REFUEL.**	Terre plein Ambohimalaza (36,27)	(44,70)	(80,97)		
4	Andranosoa		21,02	21,02	**00:28**	09:58
SS 4	***ANDRANOSOA***	**18,650**				**10:01**
5	Andranomiady		28,11	46,76	**00:56**	10:57
SS 5	***ANDRANOMIADY***	**17,620**				**11:00**
RZ 4	**LIEU - Tous Equipages** / **DIST. A L'ARRIVEE FINALE**	après village Ambanitsena (08,25)	(37,71)	(45,96)		
5A	Service "E" Entrée		32,48	50,10	**01:00**	12:00
	SERVICE "E" (terrain de Foot - Ambohimanambola)				**00:30**	
5B	Service "E" Sortie / Regroup "B" Entrée					12:30
	REGROUP "B" (terrain de Foot - Ambohimanambola)					
	SECTION 3	**36,270**	**81,610**	**117,880**		
5C	Regoup "B" Sortie					12:45
6	Masindray		04,47	4,47	**00:13**	12:58
SS 6	***MASINDRAY (Power Stage)***	**08,250**				**13:01**
6A	Arrivée Finale (terrain de Foot - Ambohimanambola)		10,56	18,81	**00:32**	13:33
	SECTION 4	**8,250**	**15,030**	**23,280**		
	TOTAL ETAPE 2	**64,030**	**117,430**	**181,460**	**35,29 % SS**	

Section 2 / Section 3 / Section 4

MAXIMUM RETARD 15 MINUTES

TOTAL ETAPE 1	**18,550**	**38,410**	**56,960**	**32,57 % SS**
TOTAL ETAPE 2	**64,030**	**117,430**	**181,460**	**35,29 % SS**
TOTAL GENERAL	**82,580**	**155,840**	**238,420**	**34,64 % SS**

- ANNEXE 2 -

Programme des reconnaissances

Les organisateurs ont eu l'autorisation des autorités compétentes pour l'utilisation des routes sous la seule condition que les reconnaissances se fassent aux dates ci après :

- SAMEDI 05/05/2012 de 06h00 à 18h00
- DIMANCHE 06/05/2012 de 06h00 à 18h00

Le nombre de passages dans les épreuves speciales est limité à 02 **(DEUX) jours**. Le nombre de passages est libre.

Il est formellement INTERDIT de faire les reconnaissances en dehors des dates ci-dessus. Un contrôle sera effectué par les organisateurs et les autorités.

- ANNEXE 3 -

Chargé des Relations avec les Concurrents (C.R.A.C)

Mr. Francis Andrianomanina

ROLE ET FONCTION

La mission principale du chargé des relations avec les concurrents consiste à donner aux concurrents toutes informations ou toutes précisions complémentaires relatives à la réglementation et au déroulement du rallye.

- Informer les compétiteurs et jouer un rôle médiateur pendant le déroulement du rallye.
- Donner des réponses précises aux compétiteurs
- Donner plus d'information et des clarifications sur le règlement et le déroulement du rallye.
- Pour éviter de transmettre les questions aux organisateurs, celles-ci peuvent être résolu par les réponses claires à leurs questions. A l'exception des réclamations.

LIEU DE PRESENCE

- **Jeudi 10 Mai 2012**

➔ Plombage & Marquage – Garage Auto Marché

- **Vendredi 11 Mai 2012**

➔ Visite Technique - Station Jovenna Anosizato
➔ Parc d'Assistance – **Terrain de foot** – Ambohimanambola
➔ Arrivée Etape 1 - Rally HQ Palais des Sports – Mahamasina

- **Samedi 12 Mai 2012**

➔ Départ Parc Fermé - Rally HQ Palais des Sports – Mahamasina
➔ Parc d'Assistance - **Terrain de foot** – Ambohimanambola
➔ Arrivée finale Parc Fermé - **Terrain de foot** – Ambohimanambola
➔ Podium / Remise des Prix – **Terrain de foot** – Ambohimanambola
➔ Tableau officiel : 16h30 / Affichage Classement Provisoire - **Terrain de foot** – Ambohimanambola

Rallye FSAM 2012 – Règlement Particulier

- ANNEXE 4 -

PLAQUES PORTIERES, NUMEROS DE COMPETITION ET NOMS DES CONCURRENTS - PUBLICITE

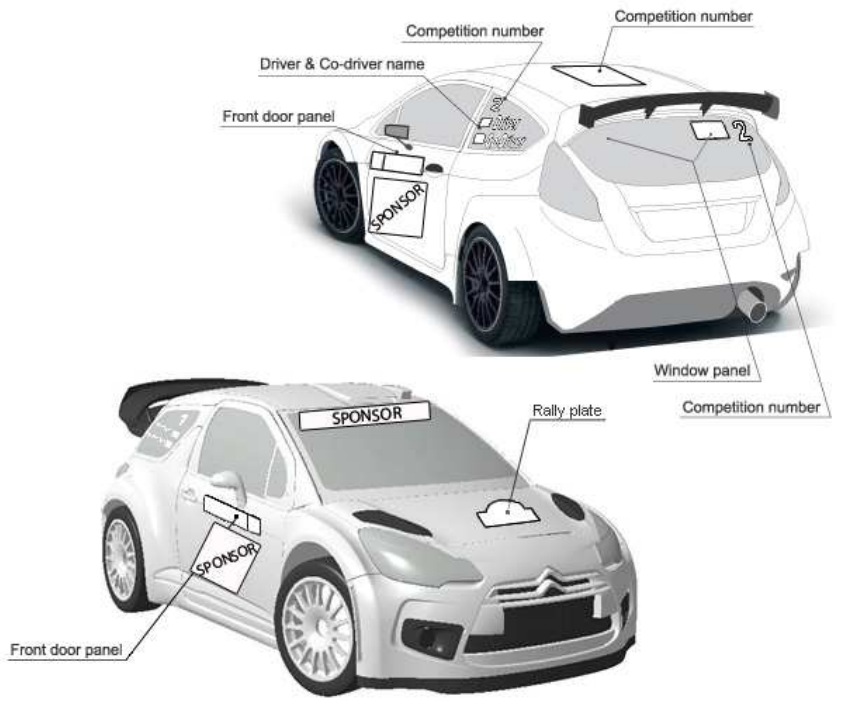

Véhicule de conduite à droite

Une indication "Attention Conduite à droite" doit apparaître sur l'arrière de tout véhicule de conduite à droite.

The Rally is up to you

- ANNEXE 5 -

Extraits de l'Annexe L FIA relating to overalls, casques et autres équipements de sécurités requis

Combinaison homologuée

Dans les courses en circuits, course de cote, épreuves spéciales – secteurs compétitifs de rallye figurant dans le calendrier international, tous les pilotes doivent porter une combinaison ignifugée, des gants (optionnels pour les co-pilotes), un sous-vêtement long, une cagoule, des chaussettes et des bottes homologues FIA 8856-2000 standard (Technical List N°27).

Les pilotes doivent d'assurer que les vêtements ne sont pas trop serrés, car cela peut réduire la protection. Toute broderie sera cousue à la couche supérieure de la combinaison seulement. (Annexe 1 du FIA 8856- 2000 Standard pour plus de détails et manuel d'utilisation)

Support frontal

3.1 Le port d'un support de la nuque et de la tète pendant une compétition internationale est interdite a moins que l'équipement ne soit homologué par suivant le standard FIA 8858. Les supports Homologués (type HANS device) sont dans la liste technique N° 29 de la FIA. Ces équipements homologués doivent être portés par les pilotes dans toutes les compétitions internationaux.

Harnais de sécurité

Les pilotes doivent être attaches à leur baquet par un harnais de sécurité en conformité avec les spécifications de l'annexe J. Les harnais de sécurité doit être attaché durant toute la durée du rallye quand le véhicule est mobile.

- ANNEXE 6 -

LIMITATION DE VITESSE A MADAGACAR

Ci-après les limites de vitesses à Madagascar suivant la loi en vigueur:
VILLES - VILLAGES – ET ENDROITS HABITES: 30 km/h
ROUTE OUVERTE: 60 km/h
Les polices de la route à Madagascar sont strictes et honnêtes.
Il existe beaucoup de police de la route aux alentours d'Antananarivo.
N'essayez pas de les corrompre. La corruption est considérée comme une sérieuse offense.

Rallye FSAM 2012 – Règlement Particulier

- ANNEXE 7 –

SIGNALISATION DES CONTROLES

Nature du contrôle	ZONE DE CONTRÔLE (Diamètre des panneaux de signalisation : 70 cm environ) — Sens du parcours → Sens du parcours →		
	PANNEAUX JAUNES Début de la zone de contrôle	**PANNEAUX ROUGES** Arrêt obligatoire	**PANNEAUX BEIGES** Fin de la zone de contrôle
CONTRÔLE DE PASSAGE	25 m min	CP — 25 m	
CONTRÔLE HORAIRE	25 m min	CH — 25 m	
CH À L'ENTRÉE DU PARC D'ASSISTANCE	5 m	CH — 5 m	
CH À LA SORTIE DU PARC D'ASSISTANCE	5 m	CH — Mène généralement à une zone de ravitaillement et/ou une zone de marquage/ vérification des pneus — 5 m	
CONTRÔLE HORAIRE ET DÉPART D'ES	25 m min	CH — 50-200 m — DÉPART ES — 25 m	
FIN D'ES	AVERTISSEUR — 100 m	LIGNE D'ARRIVÉE — 100-300 m	CONTRÔLE STOP — STOP — 25 m

AUTRES PANNEAUX DE SIGNALISATION STANDARD DE LA FIA
(Diamètre des panneaux : 55 cm minimum)

	SYMBOLE BLANC SUR FOND JAUNE*	SYMBOLE BLANC SUR FOND BLEU*	
MARQUAGE/ VÉRIFICATION DES PNEUS		Un panneau pour toutes les opérations liées aux pneus	
ZONE DE RAVITAILLEMENT		Un panneau pour toutes les opérations liées au ravitaillement	
POINT RADIO	AVERTISSEUR — 100 m	POINT RADIO	
VÉHICULE MÉDICAL	AVERTISSEUR — 100 m	VÉHICULE MÉDICAL	

Les distances devront être respectées dans toute la mesure du possible.
* Les couleurs/symboles antérieurs de ces panneaux pourront être utilisés tant que leur remplacement ne sera pas exigé.

The Rally is up to you